

Image not found or type unknown



Contradiction entre ma qualification et l'emploi effectué

Par **energy_old**, le **24/09/2007** à **17:54**

J'ai signé un contrat de travail CDI comme technico commerciale dans le batiment. Convention collective ETAM. J'ai été embauchée à un poste 1er échelon position IV coef 550. Il a ajouté des fonctions supplémentaires que j'ai accomplies mais qui correspondent à un coef 755 3ème échelon. Je suis rémunérée sur la base la plus basse. Ma question : que dois je prendre en compte la qualification mentionné sur mon bulletin de paie (coef 550) ou/et les fonctions supplémentaires pour lesquelles je ne suis pas rémunérées. (ex : payée comme un manoeuvre et travaillée comme un archi...) Merci à ceux qui peuvent me répondre